

tion de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la société Mother's Own Bakery Ltd. au 31 décembre 1968 sont: Armand Cormier, président, 60, rue Marjorie, Moncton (N.-B.); Simon Bujold, trésorier, 92, rue Connaught, Moncton (N.-B.); Gilbert Finn, secrétaire, Saint-Anselme (N.-B.).

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement soit au moyen d'autres avoirs.

5. Sans objet.

#### LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA SOCIÉTÉ TRANSCAN CUSTOM HOMES

##### Question n° 1478—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Transcan Custom Homes Ltd.*, de Kenora (Ont.), et si oui, à combien s'élevait la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Transcan Custom Homes Ltd.*?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3, 4 et 5. La Société *Transcan Compact Homes Ltd.* a été constituée en Ontario le 29 avril 1968 et elle a pris le nouveau nom de *Transcan Custom Homes Ltd.*, le 22 septembre 1969. La société n'a pas encore été tenue de faire les déclarations appropriées en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, qui permettraient de répondre à ces questions, par suite de sa récente incorporation.

#### LA SAISIE DE CHÈQUES RELATIFS À LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

##### Question n° 1493—M. Stewart (Marquette):

1. Dans l'année financière actuelle, combien de bénéficiaires de la Caisse de la sécurité de la

[M. Forest.]

vieillesse ont vu leur chèque saisi par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en vertu de la loi, en vue de récupérer les versements de bénéficiaires auxquels il a été décidé qu'ils n'avaient pas droit et dans combien de ces cas a) la totalité de la pension de la sécurité de la vieillesse a-t-elle été saisie, b) plus de 50 p. 100?

2. Pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969, quels ont été les chiffres totaux et combien ont dû pour chaque année se voir confisquer a) la totalité de leur pension, b) plus de 50 p. 100 de leurs chèques de la sécurité de la vieillesse?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1 et 2. Les statistiques de la pension de sécurité de la vieillesse ne sont pas établies de telle façon qu'il a été possible de dégager ces renseignements.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous nous avez demandé de faire inscrire au *Feuilleton* un grand nombre de nos questions. Nous avons donné suite à cette demande. Or je m'aperçois qu'il y a 160 pages de questions restées sans réponse, en somme une petite brochure de l'épaisseur de l'annuaire téléphonique d'Ottawa. On me dit qu'il s'agit d'un record pour les 20 dernières années. Nous devrions certainement être en mesure de prendre une initiative devant le mépris affiché par le gouvernement à l'égard des questions posées par écrit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que le député ne laisse pas entendre qu'il appartient à la présidence de veiller à ce qu'il soit répondu aux questions. La présidence a pris note de la requête du député et, si elle peut contribuer en quoi que ce soit au règlement de cette difficulté, elle ne ménagera aucun effort.

#### \*L'ÎLE-DU-P.-É. ET LA PROPOSITION DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1970-1971 AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

##### Question n° 1550—M. McQuaid:

1. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a-t-elle soumis une proposition de budget au gouvernement du Canada pour ce qui est des fonds requis pour l'année financière 1970-1971 au titre du Programme de développement?

2. Quels sont les détails proposés dans ce budget?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il approuvé la totalité ou une partie de cette proposition de budget et, dans l'affirmative, quels sont les détails des projets approuvés?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Non, mais le Conseil consultatif fédéral-provincial chargé de l'administration du programme a soumis une proposition de budget au gouvernement du Canada et à celui de l'Île-du-Prince-Édouard.